



OBJET PRÉCIEUX : INDEMNISATION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA475	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	2592.00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

Nous consulter

OBJECTIFS

Appréhender la méthodologie de valorisation des biens de valeur selon leur typologie
Comprendre les enjeux à la définition et à l'évaluation des œuvres d'art
Maîtriser les concepts clés de l'expertise et leur application en indemnisation

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports didactiques et illustrations pratiques. Co-animation au cours des deux journées.

Formateur(s) :

Cette formation est co-animee : l'un des formateurs est expert en objets précieux et l'autre est professionnel de l'assurance, tous deux formateurs experts de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Valorisation des bijoux et objets de valeurs
 - 1. Déterminer la valeur d'un bien : la méthodologie
 - 2. Valorisation des objets en or
 - 3. Valorisation des bijoux de haute couture et/ou de créateurs
 - 4. Valorisation des pierres
 - 5. Ivoires et perles
 - 6. Montres
 - 7. Expertise sur photos : la méthodologie
- B. Compétences expertales au service de l'indemnisation
 - 1. Ambiguïté des définitions et sources de conflits
 - 2. Définition de l'oeuvre d'art
 - 3. Détermination de la valeur d'une oeuvre d'art
 - 4. Capitaux garantis
 - 5. Conditions d'indemnisation (les justificatifs)
 - 6. Préjudice moral en relation avec l'oeuvre d'art
 - 7. Jurisprudence
- C. Points qui appellent un questionnement
 - 1. Traçabilité des œuvres
 - 2. Faux et contres-façons
 - 3. Chaîne de production et diffusion des faux
 - 4. Droit de restauration des œuvres
 - 5. Détermination des dépréciations
 - 6. Interférence de la propriété intellectuelle et du contrat d'assurance
 - 7. Biens protégés
 - 8. Indemnisation des œuvres endommagées
 - 9. Transport des œuvres d'art et indemnisation des œuvres endommagées
- D. Importance et conséquences du choix de la modalité d'indemnisation
 - 1. Valeur déclarée
 - 2. Valeur agréée
 - 3. Expertise préalable (importance de la forme et du fonds technique)
- E. Evolution des marchés de l'art
 - 1. Commerçants
 - 2. Galeristes
 - 3. Ventes aux enchères
 - 4. Nouveaux acteurs (fonds d'investissements, musée et fondation, ...)
 - 5. Supports de communication
- F. Fraude à la souscription
 - 1. Approche objective du concept de fraude
 - 2. Matérialisation des fraudes

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargé d'indemnisation

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2592.00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 24/12/2025 à 13:49